

## NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2023

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 s'équilibre de la manière suivante :

section	Projet BP 2023	Dont crédit reportés en dépenses	Dont crédits reportés en recettes
Fonctionnement	1 163 521.00	/	115 800.00
investissement	327 419.00		77 243.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 490 940.00</b>		<b>193 043.00</b>

Le budget communal, établi par nature, intègre les résultats du compte administratif 2022 qui a été voté en février 2023.

En premier lieu, les différents postes de la section de fonctionnement seront abordés. En second lieu, ce sont les dépenses et les recettes de la section d'investissement qui seront présentées.

### **1- Section de fonctionnement**

#### 11- les dépenses

Le projet de budget 2023 comporte en dépenses un total de crédits ouverts de 1 163 521.00 €.

#### 111- Charges à caractères générales (chapitre 011)

Elles représentent 222 642.00 € en 2022 contre 217 330.00 € au budget primitif 2022, ce qui représente une augmentation de 2.44 %.

Les principales évolutions de ce chapitre concernent :

A la hausse :

- La maintenance
- Les transports périscolaires

A la baisse :

- L'électricité

#### 112- Dépenses de personnel (chapitre 012)

Elles représentent 538 250.00 € contre 513 046.00 € au budget primitif 2022, ces prévisions de charges sont en hausse. Cela s'explique en grande partie par l'augmentation du point d'indice intervenu en 2022.

Ce chapitre intègre également des contraintes externes liées notamment aux hausses de cotisations sociales.

Le nombre d'agents employés par la collectivité reste malgré tout stable.

#### 113- Indemnités des élus, subventions et participations (chapitre 65)

Ce chapitre, d'un montant prévisionnel de 179 879.00 € pour 2023 contre 156 012.00 € pour 2022 est en augmentation. Ceci est dû, à la hausse de prévisions concernant la contribution au syndicat enfance petite enfance et adolescence du Pays de Glane (SIEPEA).

#### 114- Reversement de l'allocation compensatrice à Limoges Métropole (chapitre 014)

Cette contribution est stable entre 2022 et 2023 : 40 515.00 € prévus en 2023 comme en 2022.

#### 115- Charges financières (chapitre 66)

De 11 000.00 € prévus en 2022, la collectivité passe à 8 800.00 € pour 2023. Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts.

#### 116- Financement de la section d'investissement (chapitre 023)

La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers de l'autofinancement prévisionnel d'un montant de 87 550.00 €, prévision plus haute qu'en 2022 (pour mémoire : 43 844.00 €).

#### 12- les recettes

Le projet de budget 2023 comporte en recettes un total de crédits ouverts de 1 163 521.00 €, avec un excédent antérieur reporté de 115 800.00 €.

#### 121- Atténuation de charges et produits des services (chapitre 013 et 70)

- 18 000.00 € prévus en 2023 pour le chapitre 013,
- 142 370.00 € prévus pour le chapitre 70 en 2022 contre 129 315.00 € en 2022. La principale différence entre les prévisions 2022 et 2023 vient de l'article 70846 où sont inscrites les recettes relatives au remboursement des charges de voirie par Limoges Métropole.

#### 122- Impôts et taxes (chapitre 73)

Une hausse de 1% des taux d'imposition concernant les trois taxes locales a été votée.

#### 123- Dotations et participations (chapitre 74)

Cette année, la dotation globale de fonctionnement prévue par l'assemblée délibérante augmente d'environ 5% après plusieurs années à la baisse. Elle passe de 204 629.00 € prévus en 2020 à 195 236.00€ en 2021.

#### 124- Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce chapitre diminue légèrement entre 2022 et 2023. Une recette liée à la location de terrain pour l'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile n'est pas prévue du fait de la décision du Conseil Municipal de cession dudit terrain.

### **2- Section d'investissement**

#### 21- les dépenses

Le volume prévisionnel des dépenses 2023 s'élèvent à 327 419.00 € (pas de déficit antérieur reporté).

Les dépenses principales prévues en investissement sont :

- Les travaux extérieurs sur le bâtiment mairie : 79 600.00 €,
- Les travaux de rénovation de l'épicerie : 40 970.00 €
- Les travaux de reprise de couverture de la salle polyvalente : 38 500.00 €,
- L'aménagement de la place de l'Eglise : 17 800.00 €.

Remboursement du capital des emprunts : la prévision pour 2023 est de 50 488.00 €.

#### 22- les recettes

L'exercice 2022 est clôturé en section d'investissement avec un excédent de 77 243.00 €, repris en recettes 2023.

En 2023, la section d'investissement sera financée principalement comme suit :

- 77 441.00 € de subventions de l'Etat et du Département,
- 40 000.00 € de produits de cessions,
- 87 550.00 € de virement de la section de fonctionnement.

PEYRIHAC - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2023NOTESYNTBP avec 0 pièce(s) jointe(s)  
Date de décision : 06/04/2023  
Objet : Note de synthèse relative au budget primitif 2023 du budget principal

Nature : Documents budgétaires et financiers

Matière : Finances locales - Divers

Date de télétransmission : 07/04/2023 Agent de transmission : Delphine BRETON

Acte : NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2023.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 [www.telino.com](http://www.telino.com)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711802-20230406-2023NOTESYNTBP-BF

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 07/04/2023

